

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1018

6 avril 2016

### SOMMAIRE

7digital Europe .....	48848	Euretpark S.A. ....	48830
Aleris Holding Luxembourg S.à r.l. ....	48819	Eurogipa S.A. ....	48832
Alesco S.A. ....	48824	Evolution Company S.à r.l. ....	48828
Algave S.A. ....	48823	Familia Trading S.à r.l. ....	48834
APSRG2NK S.à r.l. ....	48824	Hydrogenious Holdings .....	48818
Assenti Lux S.A. ....	48825	OLIVEIRA ET TEIXEIRA s.à r.l. ....	48836
Atalian Global Services Luxembourg .....	48823	Pa de Kaphoe .....	48841
ATOM SYSTEMS S.à r.l. ....	48826	Papilio .....	48841
AVISIA Propreté .....	48823	Papilio .....	48843
Azard Management SPF .....	48844	Para-DL S. à r.l. ....	48864
Azard Management SPF .....	48843	Pentwater Equity Opportunities Hold Co. II S.à r.l. ....	48839
Berg S.A. ....	48845	PLF Stratégies Europe S.à r.l. ....	48864
BLACKROCK (Luxembourg) S.A. ....	48846	Portfolio Consult S.A. ....	48864
Cascadian .....	48851	Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoi- ne familial .....	48839
CCF Acquisition S.à r.l. ....	48853	Sinotrade .....	48847
CCP III CZ S.à r.l. ....	48855	Skiff International S.A. ....	48847
CCP III Holdings Luxco S.à r.l. ....	48855	Soluxbourg S.A. ....	48846
CGF Energies S.à r.l. ....	48858	Trias Holdco E III/VIII - T S.à r.l. ....	48861
CMT Nordic International S.à r.l. ....	48859		
CMT Nordic International S.à r.l. ....	48859		
Epicerie Fromagerie de la Campagne II S.à r.l. .....	48829		

**Hydrogenious Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.295.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of December,  
before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PGM Holdings, a company governed by the laws of Luxembourg with registered office at 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B171482 duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (a société à responsabilité limitée) existing under the name of HYDROGENIOUS HOLDINGS, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 180295, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated September 12, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 2759 of November 5, 2013;

- the Company's by-laws were last amended on March 4, 2015 before Maître Marc Loesch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1660 of July 5, 2015.

- the Company's capital is set at USD 50,001.- (fifty thousand and one US Dollars) represented by 50,001 (fifty thousand and one) shares with a par value of USD1.- (one US Dollar) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 17 Charterhouse Street, London, EC1N 6RA, UK

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre,

par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PGM Holdings, une société de droit Luxembourgeois avec siège social à 48 rue de Bragance, L-1255, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171482, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination HYDROGENIOUS HOLDINGS, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180295, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 12 septembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 2759 du 5 novembre 2013;
- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 4 mars 2015 devant Maître Marc Loesch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1660 du 5 juillet 2015;
- le capital social de la Société est fixé à USD 50.001,- (cinquante mille et un dollars américains) représenté par 50.001 (cinquante mille et une) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053015/93.

(160012838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

**Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.961.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,  
before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 115.961 and having a share capital of EUR 6,612,500 (the Company). The Company has been incorporated on 7 April 2006 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary then residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 July 2006, N°-1326. The articles of association of the Company have been most recently amended on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxem-

bourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 October 2006 N°-1926.

THERE APPEARED:

Aleris Aluminum Netherlands B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam and its office address at Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce at Amsterdam, the Netherlands, under number 33299643 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Peggy Simon, notary clerk, with professional address in Echternach by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds 100% of the Company's share capital and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of four million six hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 4,612,500) in order to bring it from its current amount of six million six hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 6,612,500), represented by two hundred sixty-four thousand five hundred (264,500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, to the amount of two million euro (EUR 2,000,000) represented by eighty thousand (80,000) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), by way of the redemption and subsequent cancellation of one hundred eighty-four thousand five hundred (184,500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

3. Share premium account repayment to the Sole Shareholder in an amount of eighty-two million four hundred sixty-five thousand two hundred eighty-four euro and twenty-two cents (EUR 82,465,284.22) and interim dividend distribution;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above share capital reduction with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction and to see to any formalities related to the above resolutions; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of four million six hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 4,612,500) in order to bring it from its current amount of six million six hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 6,612,500), represented by two hundred sixty-four thousand five hundred (264,500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, to the amount of two million euro (EUR 2,000,000) represented by eighty thousand (80,000) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), by way of the redemption and subsequent cancellation of one hundred eighty-four thousand five hundred (184,500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each

The Sole Shareholder acknowledges that an amount four million six hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 4,612,500) will be paid to it in kind, in consideration for the above mentioned redemption of shares.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“The Company's subscribed share capital is fixed at two million euro (EUR 2,000,000) represented by eighty thousand (80,000) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that it appears from the unaudited interim balance sheet of the Company dated 30 December 2015 provided to the Sole Shareholder by the board of managers of the Company, a copy of which is attached as Schedule 1 to the present deed, that the share premium account of the Company (the Share Premium Account) shows an amount of at least eighty-two million four hundred sixty-five thousand two hundred eighty-four euro and twenty-two cents (EUR 82,465,284.22) and that the Company has sufficient profits and distributable reserves available for a distribution as interim dividend of an amount of thirty million one hundred sixty-four thousand one hundred ninety-three euro and nineteen cents (EUR 30,164,193.19) (the Interim Dividend Distribution)

The Sole Shareholder further notes that, having taken into account the losses of the current year, losses carried forward and sums to be placed into reserves in accordance with the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on

commercial companies, as amended (the Law) or the articles of association of the Company, (i) the amount of eighty-two million four hundred sixty-five thousand two hundred eighty-four euro and twenty-two cents (EUR 82,465,284.22) shown on the Share Premium Account are available for distribution in accordance with the Law and the Sole Shareholder therefore resolves to approve a repayment in kind, in its favour, of eighty-two million four hundred sixty-five thousand two hundred eighty-four euro and twenty-two cents (EUR 82,465,284.22) out of the Share Premium Account; and (ii) the Sole Shareholder further resolves to approve the Interim Dividend Distribution to be paid in kind, in its favor, of an amount of thirty million one hundred sixty-four thousand one hundred ninety-three euro and nineteen cents (EUR 30,164,193.19).

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above share capital reduction with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction and to see to any formalities in connection with the above resolutions.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour de décembre,  
par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Aleris Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.961 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 6.612.500 (la Société). La Société a été constituée le 7 avril 2006, suivant acte de Maître Anja Holtz, notaire alors de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1326 du 10 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1926 du 13 octobre 2006.

#### **A COMPARU:**

Aleris Aluminum Netherlands B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par le droit des Pays-Bas, dont le siège social est établi à Amsterdam et l'adresse au 1 Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, les Pays-Bas, enregistrée au Registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 33299643 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à son ordre du jour, ci-dessous reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de quatre millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.612.500) afin de le porter de son montant actuel de six millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 6.612.500), représenté par deux cent soixante-quatre mille cinq cents (264.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, au montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par voie de rachat et annulation subséquente de cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (184.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées ci-dessus;

3. Remboursement du compte prime d'émission au profit de l'Associé Unique pour un montant de quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-deux cents (EUR 82.465.284,22) et distribution de dividende intérimaire;

4. Modification du registre des associés de la Société à l'effet de refléter la réduction de capital ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction de capital social et veiller à toute formalité y relative (y compris pour lever toute ambiguïté au dépôt et à la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille euros (EUR 225.458.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante-cinq millions dix mille euros (EUR 245.010.000), représenté par un million neuf cent soixante mille quatre-vingt (1.960.080) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, au montant de dix-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille euros (EUR 19.552.000) représenté par cent cinquante-six mille quatre cent seize (156.416) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, par voie de rachat et annulation subséquente de un million huit cent trois mille six cent soixante-quatre (1.803.664) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

L'Associé Unique reconnaît qu'un montant de deux cent vingt-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille euros (EUR 225.458.000) lui sera versé en contrepartie du rachat de parts sociales ci-dessus mentionné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille euros (EUR 19.552.000), représenté par cent cinquante-six mille quatre cent seize (156.416) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.».

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique reconnaît qu'il ressort d'un bilan intérimaire non-audité de la Société en date du 30 décembre 2015 fourni par le conseil de gérance de la Société à l'Associé Unique que le compte prime d'émission de la Société (le Compte Prime d'Emission) indique un montant d'au moins quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-deux cents (EUR 82.465.284,22) et que la Société a suffisamment de bénéfices et de réserves distribuables disponibles afin de distribuer un dividende intérimaire d'un montant de trente millions cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-treize euros et dix-neuf centimes (EUR 30.164.193,19) (la Distribution de Dividende Intérimaire).

L'Associé Unique note en outre, après avoir pris en considération les pertes de l'année en cours, les pertes reportées et les sommes à placer en réserves conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ou les statuts de la Société, que (i) le montant de quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-deux cents (EUR 82.465.284,22) indiqué au Compte Prime d'Emission est disponible pour distribution conformément à la Loi et l'Associé Unique décide donc d'approuver le remboursement en nature, à son profit à partir du Compte Prime d'Emission, de quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-deux cents (EUR 82.465.284,22); et (ii) l'Associé Unique décide en outre d'approuver la Distribution de Dividende Intérimaire, en sa faveur, d'un montant de trente millions cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-treize euros et dix-neuf centimes (EUR 30.164.193,19).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société à l'effet de refléter la réduction de capital ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction de capital social et veiller à toute formalité relative aux résolutions ci-dessus.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la partie comparante, ce-dernier le signe avec le notaire dans sa version originale.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/72. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053385/190.

(160012537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Algave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 136.078.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 13 novembre 2015*

L'an deux mille quinze, le treize novembre, les actionnaires de la société ALGAVE S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant arrivés à échéance:

Sont réélus administrateurs:

- la société MOJAVE S.à r.l., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.492, dont le représentant permanent est Monsieur Jean STOCK (voir ci-dessous), gérant unique de la société,

- Madame Marie-Thérèse ARNOUX-STOCK, née le 22/08/1949 à Nancy (France), et demeurant à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance, et

- Monsieur Jean STOCK, né le 26/08/1948 à Sarrebourg (France), et demeurant à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

Pouvoir de signature des administrateurs: conjointe.

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Jean STOCK, prénommé.

Pouvoir de signature de l'administrateur-délégué: seule.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020.

*Deuxième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, est renouvelé pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Pour extrait conforme

*Les membres du bureau*

Référence de publication: 2016053386/34.

(160012345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Atalian Global Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. AVISIA Propreté).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 41.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 19 janvier 2016.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2016053397/13.

(160012800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Alesco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 64.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016053414/14.

(160012170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**APSRG2NK S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Enseigne commerciale: Ô DÉLICES.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junk.

R.C.S. Luxembourg B 203.188.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kadir APAYDIN, chercheur R&D, né à Saint-Avold (France) le 21 décembre 1985, demeurant à L-1531 Luxembourg, 15B, rue de la Fonderie.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de APSRG2NK SARL. Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "Ô DÉLICES".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg. La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Sur le bénéfice net constaté, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social. Le surplus du bénéfice sera à libre disposition des associés.



**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Kadir APAYDIN, chercheur R&D, né à Saint-Avold (France) le 21 décembre 1985, demeurant à L-1531 Luxembourg, 15B, rue de la Fonderie.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junk.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Kadir APAYDIN, chercheur R&D, né à Saint-Avold (France) le 21 décembre 1985, demeurant à L-1531 Luxembourg, 15B, rue de la Fonderie.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

*Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 123,95

Signé: Apaydin et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Référence de publication: 2016053433/71.

(160013179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Assenti Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Èlwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.913.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 14 décembre 2015*

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre, les actionnaires de la société ASSENTI LUX S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Thibaut NIVELLES, né le 07/10/1991 à Saint-Trond (Belgique), et demeurant à B-3870 Heers, 20, Raes Van Heerslaan,
- Madame Francesca VANSIMSEN, née le 20/08/1966 à Saint-Trond (Belgique), et demeurant à B-3870 Heers, 20, Raes Van Heerslaan, et

- Monsieur Bart NIVELLES, né le 06/06/1966 à Saint-Trond (Belgique), et demeurant à B-3870 Heers, 20, Raes Van Heerslaan.

Et de l'administrateur-délégué, Monsieur Bart NIVELLES, prénommé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont valables jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, la société Fiduciaire Cabexco S. à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890.

Le mandat est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Pour extrait conforme

*Les membres du bureau*

Référence de publication: 2016053435/28.

(160012363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

### **ATOM SYSTEMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1274 Howald, 103, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 203.199.

#### — STATUTS

L'AN DEUX MILLE SEIZE,

LE DIX-HUIT JANVIER.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

1) Monsieur Jerry BUCK, informaticien, né le 12 juin 1991 à Luxembourg, demeurant à L-7247 Helmsange, 21, rue Charles Rausch,

2) Monsieur Stevan dit Stanko STANKOVIC, informaticien, né le 3 septembre 1990 à Luxembourg, demeurant à L-5368 Schuttrange, 34, rue de Canach,

3) Monsieur David BIRGET, consultant, né le 25 janvier 1992 à Luxembourg, demeurant à L-5378 Uebersyren, 12, am Pratel,

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «ATOM SYSTEMS S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a comme objet la vente et la location d'équipements informatique, électronique, électroménager et le service après-vente.

La société élabore, maintient et entretient des applications électroniques et microélectroniques.

La société conçoit et héberge des solutions informatiques.

La société élabore et développe des applications informatiques.

La société vend des produits non alimentaires pour le secteur de l'horeca.

La société peut s'engager à toute autre opération commerciale.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Jerry BUCK, prénommé .....	124	EUR 6.200,-
2. Monsieur Stevan dit Stanko STANKOVIC, prénommé .....	124	EUR 6.200,-
3. Monsieur David BIRGET, prénommé .....	2	EUR 100,-
TOTAUX .....	250	EUR 12.500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1) Monsieur Jerry BUCK, informaticien, né le 12 juin 1991 à Luxembourg, demeurant à L-7247 Helmsange, 21, rue Charles Rausch,

2) Monsieur Stevan dit Stanko STANKOVIC, informaticien, né le 3 septembre 1990 à Luxembourg, demeurant à L-5368 Schuttrange, 34, rue de Canach,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 103, Rue des Bruyères, L-1274 Howald.

L'attention des comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents Statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire, par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BUCK, S. STANKOVIC, D. BIRGET, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016053439/122.

(160013478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Evolution Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2635 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.331.

**DISSOLUTION**

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Jean-Marie Bruno BOYERE, (gérant de sociétés, né à Ernée (France) le 17 juin 1976 et demeurant à L-4972 Bettange-Sur-Mess, 4, rue an der Uecht

ici représenté par Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, résidant professionnellement au L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privée du 20 octobre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société «EVOLUTION COMPANY S.à r.l.», ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.331, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 8 avril 2009; Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 octobre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 octobre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille quatre vingt-cinq euros (1.085,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MANEGA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40748. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016053587/57.

(160013204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

### **Epicerie Fromagerie de la Campagne II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 50.359.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur ROBERTO Florenzo, fromager en retraite, né le 7 avril 1954 à Turi (I), marié, demeurant à L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée EPICERIE FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE II S.à r.l., est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 50359, établie et ayant son siège social au 152, rue de l'Egalité à L-1456 Luxembourg, ci-après nommée la "Société",

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, alors de résidence à Grevenmacher, le 14 février 1995, publié auprès le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 du 16 juin 1995.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale (conversion en euro) du 11 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n°165 du 17 février 2003.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.394,68.-représenté par 500.- parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 24,79.-.

- Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Madame Teresa MANNONI, née le 27 novembre 1959 à Ofena (I), mariée, demeurant à L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité. désignée "commissaire à la dissolution" par l'associé unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donné au gérant et au commissaire-vérificateur de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la Société au domicile de l'associé unique, savoir: L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité.;

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Roberto et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30407. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053581/53.

(160012938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Euretpark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8550 Noerdange, 2C, Schweecherdaulerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 184.209.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "EURETPARK S.A.", établie et ayant son siège social à L-8550 Noerdange, 2C, Schweecherdaulerstrooss, constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2014 par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 843 du 02 avril 2014, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.209.

L'assemblée est présidée par M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Constatation de la réalisation de la fusion avec la société anonyme «HOBEVEST S.A.» ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 15.574.
2. Cessation de la Société Absorbée.
3. Décharge à accorder aux organes de la Société Absorbée.
4. Désignation du lieu où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.
5. Divers.

*Première résolution:*

L'assemblée déclare avoir pris entièrement connaissance du projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») signé le 17 novembre 2015, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial le 24 novembre 2015 numéro 3174, conformément à l'article 262 (1) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), dans lequel Projet de Fusion, la Société entend procéder à la fusion par absorption de la société anonyme «HOBEVEST S.A.» ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 15.574 (la «Société Absorbée»).

*Deuxième résolution:*

L'assemblée approuve le Projet de Fusion, tel que publié, dans toutes ses dispositions et en son entièreté, sans exception ni réserve, et par la suite décide de réaliser la Fusion d'après l'article 259 de la Loi.

La Fusion a les effets suivants:

- a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée est transféré à la Société avec effet comptable au 30 septembre 2015 comme indiqué dans le Projet de Fusion;
- b. la Société Absorbée et la Société sont chacune détenues à cent pour cent (100%) par «STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR KOMTAE» une fondation néerlandaise ayant son siège à Grote Gent 10, 5261BT Vught (Pays-Bas) enregistrée auprès du Uittreksel Handelsregister Kamer van Koophandel sous le numéro 819212167, tel que stipulé dans le Projet de Fusion;
- c. la Société Absorbée cesse d'exister.

Par suite de l'apport par la Société de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la Société, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par suite de cette Fusion.

*Troisième résolution:*

L'assemblée prend acte et accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide que le registre et les documents de la Société seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale de cinq (5) ans.

*Condition suspensive*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises sous la condition suspensive de l'approbation de la Fusion dans les mêmes termes par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée.

*Certification*

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, connus du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le Notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053583/70.

(160012163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Eurogipa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.266.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

La société BRIANZA FIDUCIARIA S.R.L., Società Fiduciaria e di revisione, établie au Corso Vittorio Emanuele II 15 CAP 20122 Milan, Italie et immatriculée auprès du Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 06770910153 (l'Actionnaire Unique)

ici représentée par Madame Nathalie Mager, employée, demeurant au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 28 décembre 2015 laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société «EUROGIPA S.A.», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 66266 (la «Société») a été constituée par acte reçu le 11 septembre 1998, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 852 du 24 novembre 1998 et ses statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 30 décembre 2003, acte publié le 10 février 2004 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165;

2. Le capital de la Société s'élève à EUR 425.000,- (quatre cent vingt-cinq mille euros) entièrement libéré, représenté par 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale EUR 100.- (cent euros) chacune;

3. L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

5. L'Actionnaire unique approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à ce jour;

6. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

7. L'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

8. En sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire unique déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il prendra à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation. Un rapport du liquidateur est annexé au présent acte pour être enregistré en même temps;

9. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la Loi, par Benoy Kartheiser Management Sàrl, en abrégé BKM, avec siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Numéro 33849, désigné commissaire à la liquidation par l'Actionnaire Unique de la Société;

10. Que partant de la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

11. L'Actionnaire donne ensuite décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation de la Société pour l'exécution de son mandat;

12. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

13. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre actionnaire en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés à BRIANZA FIDUCIARIA S.R.L. afin de se faire reconnaître comme l'unique et le légitime propriétaire des participations dans les sociétés suivantes déjà détenues par EUROGIPA S.A. et assignées dans le présent acte à son unique actionnaire ainsi que les financements rattachées à celles-ci:

Participation de 54,01 % du capital social de la société EDILIZIA TERRAROSSA Srl au capital social de EUR 110.000,- (cent dix mille) entièrement versé, ayant son siège social à Via Giovanni Battista Tiepolo, n. 21, à Rome (Italie) inscrite au Registre des Entreprises de Rome et code fiscal sous le numéro 09094201002, REA de Rome numéro 1139437 pour une part globale de EUR 27.006,96 (vingt-sept mille six/96) et d'un financement octroyé à hauteur de EUR 60.679,21 (soixante mille six cent soixante-dix-neuf/21 euros);



Participation de 50 % du capital social de la société IMMOBILIARE MADDALENA Srl (en liquidation) au capital social de EUR 10.000,- (dix mille) entièrement versé, ayant son siège social à Via Giovanni Battista Tiepolo, n. 21, à Rome (Italie) inscrite au Registre des Entreprises de Rome et code fiscal sous le numéro 10854031001, REA de Rome numéro 1260520 pour une part globale de EUR 5.000,- (cinq mille);

Participation de 50 % du capital social de la société LU.PA. Roma Srl (en liquidation) au capital social de EUR 100.000,- (cent mille), entièrement versé, ayant son siège social à Piazza della Maddalena, n. 10, à Rome (Italie) inscrite au Registre des Entreprises de Rome et code fiscal sous le numéro 07518230581, REA de Rome numéro 615911 pour une part globale de EUR 50.000,- (cinquante mille);

Participation de 50 % du capital social de la société SO.RI.TER Srl (en liquidation) au capital social de EUR 100.000,- (cent mille), entièrement libéré, ayant son siège social à Via Giovanni Battista Tiepolo, n. 21, à Rome (Italie) inscrite au Registre des Entreprises de Rome et code fiscal sous le numéro 08026340581, REA de Rome numéro 638432 pour une part globale de EUR 50.000,- (cinquante mille) et d'un financement octroyé à hauteur de EUR 53.238,07 (cinquante-trois mille deux cent trente-huit/07 euros);

Participation de 98 % du capital social de la société PAPOF Srl au capital social de EUR 100.000,- (cent mille) entièrement libéré, ayant son siège social à Via Giovanni Battista Tiepolo, n. 21, à Rome (Italie) inscrite au Registre des Entreprises de Rome sous le numéro et code fiscal 01804031001, REA de Rome numéro 616243 pour une part globale de EUR 98.000,- (quatre-vingt-dix-huit mille).

Le notaire soussigné qui connaît la langue français constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version italienne, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte italien, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

#### **Traduction italienne du texte qui précède**

L'anno duemila quindici, il ventinove dicembre.

Davanti al Notaio Avv. Martine SCHAEFFER, con residenza notarile a Lussemburgo,

è comparsa:

la società BRIANZA FIDUCIARIA SRL, Società fiduciaria e di revisione, con sede in Corso Vittorio Emanuele II 15, I-20122 Milano, ed iscritta nel registro delle imprese di Milano con il numero 06770910153 (il socio unico),

qui rappresentata dalla Sig.ra Nathalie MAGER, impiegata e domiciliata a L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon, in virtù di una procura autenticata concessagli il 28 décembre 2015 la quale, dopo essere stata controfirmata dal mandatario comparante e dal notaio, resterà allegata al presente atto per essere formalizzata unitamente a quest'ultimo. Il comparante, agendo nella propria capacità, ha richiesto al notaio di documentare le dichiarazioni e constatazioni qui di seguito riportate:

1. La società "EUROGIPA S.A.", avente sede sociale a L- 1140 Lussemburgo, 45-47, route d'arlon, iscritta nel Registro di commercio e delle società di Lussemburgo, Sezione B, sotto il numero 66266, è stata costituita seguendo l'atto ricevuto il 11 settembre 1998, atto pubblicato il 24 novembre 1998 nel Memorial C, Raccolta delle società e Associazioni n° 852. Lo statuto è stato modificato per l'ultima volta in data 30 novembre 2003, atto pubblicato il 10 febbraio 2004 nel Memorial C, Raccolta delle società e Associazioni n° 165;

2. Il capitale azionario è di EUR 425'000.- (euro quattro cento venti cinque mila) interamente liberato, suddiviso in 4250 (quattro mila due cento cinquanta) azioni dal valore nominale di EUR 100.- (euro cento) cadauna;

3. Il socio unico dichiara aver preso perfetta conoscenza dello statuto e della situazione finanziaria della società;

4. Il socio unico è proprietario della totalità delle azioni della società;

5. Il socio unico approva il bilancio di chiusura della società, per il periodo dal 1° di gennaio 2015 ad oggi;

6. Il socio unico da' ampio e completo scarico agli amministratori e al commissario della società per l'esecuzione del loro mandato ad oggi;

7. L'attività della società è cessata. Il socio unico che interviene come assemblea generale straordinaria dichiara lo scioglimento anticipato della società con effetto immediato;

8. In qualità di liquidatore della società EUROGIPA S.A., il socio unico dichiara che il passivo noto della società è stato pagato o disposto, che è investito di tutto l'attivo e che prenderà a suo carico gli eventuali passivi e gli impegni finanziari, persino quelli sconosciuti ad oggi, della società liquidata di cui risponderà personalmente. Una relazione del liquidatore è allegata al presente atto per essere registrato contemporaneamente.

9. Le dichiarazioni del liquidatore sono state oggetto di verifica, qui di seguito allegata, in conformità a tutte le leggi applicabili, da Benoy Kartheiser Management S.r.l., abbreviato BKM, con sede sociale in L-1140 Lussemburgo, 45-47, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B numero 33.849 designato commissario alla liquidazione dall'azionista unico della società.

10. Che la liquidazione della società è da considerare come fatta e conclusa;

11. Il socio unico da' ampio e completo scarico al commissario alla liquidazione della Società per l'esecuzione del suo mandato;

12. Tutta la documentazione della società. sarà conservata per un periodo di 5 anni a Lussemburgo, presso la vecchia sede societaria, in 45-47 route d'Arlon, L-1140 Lussemburgo

13. Si è proceduto alla distruzione del registro delle azioni in presenza del notaio.

Per l'espletamento delle formalità relative alle trascrizioni, le pubblicazioni, le radiazioni, i depositi e le altre formalità da eseguire in virtù delle presenti, tutti i poteri sono dati BRIANZA FIDUCIARIA S.R.L. affinché sia riconosciuto come unico e legittimo proprietario delle partecipazioni nelle seguente società già detenute da EUROGIPA S.A. e attribuite al suo unico socio nonché i relativi finanziamenti:

Postuma a questa dissoluzione, il mandante si vedrà attribuito il 54,01 % del capitale sociale della società EDILIZIA TERRAROSSA Srl al capitale sociale di EUR 110'000.- (cento dieci mila), interamente versato, avente sede legale in Roma (Italia), Via Giovanni Battista Tiepolo, n. 21, iscritta nel registro delle imprese di Roma e codice fiscale numero 09094201002, REA di Roma n. 1139437 per una quota complessiva pari a EUR 27.006,96 (ventisettemilasei/96) e un finanziamento concesso per un importo di EUR 60.679,21 (sessanta mila sei cento settanta nove/21 euro);

il 50% del capitale sociale della società IMMOBILIARE MADDALENA Srl (in liquidazione) al capitale sociale di EUR 10'000.- (dieci mila), interamente versato, avente sede legale in Roma (Italia), Via Giovanni Battista Tiepolo, n. 21, iscritta nel registro delle imprese di Roma e codice fiscale numero 10854031001, REA di Roma n. 1260520 per una quota complessiva di EUR 5.000.- (cinque mila);

il 50% del capitale sociale della società LU.PA. Roma Srl (in liquidazione) al capitale sociale di EUR 100'000.- (cento mila), avente sede legale in Roma (Italia), Piazza della Maddalena, n. 10, iscritta nel registro delle imprese di Roma e codice fiscale numero 07518230581, REA di Roma n. 615911 per una quota complessiva pari a EUR 50.000.- (cinquanta mila);

il 50% del capitale sociale della società SO.RI.TER Srl (in liquidazione) al capitale sociale di EUR 100'000.- (cento mila) interamente versato, avente sede legale in Roma (Italia), Via Giovanni Battista Tiepolo, n. 21, iscritta nel registro delle imprese di Roma e codice fiscale numero 0802634058, REA di Roma n. 638432 per una quota complessiva pari a EUR 50.000.- (cinquanta mila) e un finanziamento concesso per un importo di EUR 53.238,07 (cinquanta tre mila due cento trentotto/07 euro);

il 98% del capitale sociale della società PAPOF Srl al capitale sociale di EUR 100'000.- (cento mila), interamente versato, avente sede legale in Roma (Italia), Via Giovanni Battista Tiepolo, n. 21, iscritta nel registro delle imprese di Roma e codice fiscale numero 01804031001, REA di Roma n. 616243 per una quota complessiva pari a EUR 98.000.- (novantottomila).

IL PRESENTE ATTO, redatto a Lussemburgo alla data presente nell'intestazione.

E dopo lettura, il mandatario precedentemente menzionato ha firmato il presente atto.

Signé: N. Mager et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/303. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053585/148.

(160012863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Familia Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 336.650,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.192.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Lavos S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 179.285, and

Paragem Assets S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 179.253 (together the Shareholders),

hereby represented by Ms Anne de Bourcy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all of the shares representing the entire share capital of Familia Trading S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 336,650 having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies under number B 179.192 (the Company). The Company was incorporated on 22 July 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - number 2322 dated 20 September 2013 and its articles of association have not yet been amended.

II. The Shareholders wishes to pass resolutions on the following items:

- (i) Waiver of the convening notices;
- (ii) Amendment of article 15.3 of the articles of association of the company (the Articles) in order to allow the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers (the Board) to declare interim dividends; and
- (iii) Miscellaneous.

III. The Shareholders hereby take the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Shareholders waive any and all convening notices, consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 15.3 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **15.3.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened." The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Shareholders, the attorney-in-fact of the Shareholders signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

Lavos S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.285, et

Paragem Assets S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.253 (ensemble les Associés),

représentés par Me Anne de Bourcy, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, ainsi représentés, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les détenteurs de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Familia Trading S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 336.650 ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.192 (la Société). La Société a été constituée le 22 juillet 2013 par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2322 datant du 20 septembre 2013 et ses statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

II. Les Associés souhaitent adopter les résolutions suivantes:

- (a) Renonciation aux formalités de convocation;
- (b) Modification de l'article 15.3 des statuts de la Société (les Statuts) afin de permettre le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance (le Conseil) de déclarer des dividendes intérimaires; et
- (c) Divers.

III. Les Associés adoptent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considèrent comme dûment convoqué et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 15.3 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **15.3.** Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance; et
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, lesdits mandataires ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Anne de Bourcy, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2016. Relation: EAC/2016/610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 07 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016053588/114.

(160012216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**OLIVEIRA ET TEIXEIRA s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Enseigne commerciale: CAFE SIECHENHAFF.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 103, rue Laurent Ménager.

R.C.S. Luxembourg B 203.185.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le cinq janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Alexandra ALVES TEIXEIRA, employée, née à Luxembourg le 12 décembre 1992, demeurant à L-1317 Luxembourg, 9, rue Sainte- Catherine.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "OLIVEIRA ET TEIXEIRA s.à r.l.". Elle pourra exercer son activité sous l'enseigne commerciale «CAFE SIECHENHAFF».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2016.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Alexandra ALVES TEIXEIRA, pré-qualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Alexandra ALVES TEIXEIRA, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-2143 Luxembourg, 103, rue Laurent Ménager.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALVES TEIXEIRA, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053798/132.

(160013121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Pentwater Equity Opportunities Hold Co. II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.285.

Par résolutions signées en date du 12 janvier 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du gérant de catégorie B suivant avec effet au 15 décembre 2015:

Angeliki Alafi

2) Nomination du nouveau gérant de catégorie B suivant avec effet au 16 décembre 2015 et pour une durée illimitée:

Anne Boelkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016053805/17.

(160012753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.010.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Jens PRIDAL, Airline Captain in retirement, born in Fredericia (Denmark), on 23 December 1935, residing at Villa des Pins B, 55 Avenue de Cannes, F-06160 Juan les Pins (France),

represented by Mrs Alessia ARCARI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal (the "Sole Shareholder"),

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the Attorney and the Notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "Pricolux S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial" (the "Company"), with registered office at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 106.010 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated February 4<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 548 dated August 8<sup>th</sup>, 2005. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated October 2<sup>nd</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2110 on October 27<sup>th</sup>, 2009.

- That the issued share capital of the Company is set at seven hundred fifty thousand euros (EUR 750,000.-), represented by seven thousand five hundred (7,500) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully subscribed and paid-up.

- That the Sole Shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Luxembourg International Services Ltd, with registered office in Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, appointed as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Jens PRIDAL, Airline Captain en retraite, né à Fredericia (Danemark), le 23 décembre 1935, demeurant à Villa des Pins B, 55 Avenue de Cannes, F-06160 Juan les Pins (France),

ici représentée par Mme Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par le Mandataire et le Notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Pricolux S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial" (la «Société»), ayant son social au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.010, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 8 juin 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2110 du 27 octobre 2009.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à sept cent cinquante mille euros (750.000.- EUR), représenté par sept mille cinq cents (7.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.



- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par la société Luxembourg International Services Ltd, avec siège social au Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Arcari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/129. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053809/106.

(160012890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Pa de Kaphoe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue de Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 113.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016053813/14.

(160012239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Papilio, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 25, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 168.569.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Beatriz Eugenia WEZELENBURG, born ROSAS SILVA, Business Administrator, born in Bogota (Colombia) on January 20<sup>th</sup>, 1979, residing at L-6917 Roodt-sur-Syre, 25, Op der Haard.

Such appearing party, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company “PAPILIO”, established and having its registered office in L-1372 Luxembourg, 5, allée des Charmes, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 168.569, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 24 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1392 of 5 June 2012,

and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

- That the appearing party is the sole actual partner (the “Sole Partner”) of the Company and that it has taken, the following resolution:

#### *Resolution*

The Sole Partner decides to transfer the registered office to L-6917 Roodt-sur-Syre, 25, Op der Haard, and to subsequently amend the first sentence of the article 2 of the Articles in order to give it the following wording:

“ **Art. 2. (First sentence).** The registered office is established in the Municipality of Betzdorf (Grand-Duchy of Luxembourg)”

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight Euros (EUR 800.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party has signed with us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **A COMPARU:**

Madame Beatriz Eugenia ROSAS SILVA, épouse WEZELENBURG, administrateur d'entreprise, née à Bogota (Colombie) le 20 janvier 1979, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 25, Op der Haard.

Laquelle partie comparant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée “PAPILIO”, établie et ayant son siège social à L-1372 Luxembourg, 5, allée des Charmes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.569, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1392 du 5 juin 2012,

et que les statuts (les “Statuts”) n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu'elle a pris, la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-6917 Roodt-sur-Syre, 25, Op der Haard, et de modifier subseqüemment la première phrase de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg).”

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. ROSAS SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053815/72.

(160012215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Papilio, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 25, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 168.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016053816/14.

(160012217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Azard Management SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.253.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «AZARD MANAGEMENT SPF S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183.253, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 600 en date du 6 mars 2014 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert qui désigne comme secrétaire Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre et de mettre en liquidation la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 56.469) comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054094/60.

(160013423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Azard Management SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.253.

—  
RECTIFICATIF

La soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'assemblée générale reçu par son ministère pour compte de la société anonyme "AZARD MANAGEMENT SPF", établie et ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 183.253, en date du 21 décembre 2015, enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 décembre 2015, relation: DAC/2015/22305, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et par conséquent non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans la deuxième résolution:

IL Y LIEU DE LIRE:

**Version Française:**

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 56.469) comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

AU LIEU DE:

**Version française:**

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 56.469) comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 11 janvier 2016. Relation: DAC/20156/473. Reçu douze euros (EUR 12,-)

*Le Receveur ff.* (signé): C. RODENBOUR.

Redange-sur-Attert, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054095/37.

(160013423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Berg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 175.958.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Mathieu RASO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, (le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Wesholding S.à.r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles (le "mandant"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BERG S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 175.958, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg, en date du premier mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1120 en date du 13 mai 2013,

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RASO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: ILAC / 2015 / 42616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054099/48.

(160014475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**BLACKROCK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.689.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054101/10.

(160013247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Soluxbourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.861.

---

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Livra Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town Tortola British Virgin Islands et immatriculée sous le numéro 506064 (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Maître Frédéric NOEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 29 décembre 2015.

Laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société «SOLUXBOURG S.A.», ayant son siège social au 79, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 53861 (ci-après la «Société») a été constituée le 11 janvier 1996 suivant un acte reçu par Maître Fran BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 208 du 24 avril 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 22 mai 2002 suivant un acte sous seing privé, dont publication par extrait au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1285 du 5 septembre 2002;

2. Le capital de la Société s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale;

3. L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4. L'Actionnaire Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

5. L'Actionnaire Unique approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à ce jour;

6. L'Actionnaire Unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

7. L'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

8. L'Actionnaire Unique désigne comme liquidateur de la Société, Maître Frédéric NOEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, lequel a établi un rapport de liquidation, restant en annexe du présent acte, par lequel il déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

9. En outre l'Actionnaire Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

10. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la Loi, par la société Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., avec siège social au 47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Numéro 33.849, désigné commissaire à la liquidation par l'Actionnaire Unique de la Société;

11. Que partant de la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

12. L'Actionnaire Unique donne ensuite décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation de la Société pour l'exécution de son mandat;

13. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

14. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre actionnaire en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Noel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/223. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053901/62.

(160012991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Sinotrade, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 190.077.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2016053894/13.

(160012451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

---

**Skiff International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.985.

---

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Livra Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town Tortola Birtish Virgin Islands et immatriculée sous le numéro 506064 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Maître Frédéric NOEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 29 décembre 2015.

Laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société «SKIFF INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 79, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 60985 (ci-après la «Société») a été constituée le 30 septembre 1997 suivant un acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 4 du 3 janvier 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 15 juin 2002 suivant un acte sous seing privé, dont publication par extrait au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1571 du 31 octobre 2002.

2. Le capital de la Société s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale;

3. L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4. L'Actionnaire Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

5. L'Actionnaire Unique approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à ce jour;

6. L'Actionnaire Unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

7. L'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

8. L'Actionnaire Unique désigne comme liquidateur de la Société, Maître Frédéric NOEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, lequel a établi un rapport de liquidation, restant en annexe du présent acte, par lequel il déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

9. En outre l'Actionnaire Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

10. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la Loi, par la société Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., avec siège social au 47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Numéro 33.849, désigné commissaire à la liquidation par l'Actionnaire Unique de la Société;

11. Que partant de la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

12. L'Actionnaire Unique donne ensuite décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation de la Société pour l'exécution de son mandat;

13. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

14. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre actionnaire en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Noel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/224. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053895/63.

(160012990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

### **7digital Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.321.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



7digital Limited, a limited company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 69 Wilson Street, London, EC2A 2BB, United Kingdom, registered with the Companies House of England and Wales under number 04843573,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal on December 02, 2015.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of “7digital Europe, S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, with registered office at 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 162.321 (the “Company”) incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2212 of September 20, 2011. The Articles of Association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 3, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1112 of May 2, 2014.

All the twenty five thousand (25,000) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the sole partner of the Company (the “Meeting”), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The sole partner present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Deliberation on the dissolution of the Company and put the Company in liquidation;
2. Discharge to the managers;
3. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (liquidation volontaire) as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

*Third resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

7digital Limited, prenamed.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Pétange, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the Meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

7digital Limited, une “limited company” de droit britannique, ayant son siège social à 69 Wilson Street, London, EC2A 2BB, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro 04843573,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d’une procuration délivrée sous seing privée le 02 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associé unique de la société à responsabilité limitée «7digital Europe, S.à r.l.», avec siège social au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.321 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2212 du 20 septembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1112 du 2 mai 2014.

Les vingt cinq mille (25.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d’un euro (1,- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d’un montant de vingt cinq mille euros (25.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l’assemblée extraordinaire qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l’ordre du jour. L’associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l’assemblée générale extraordinaire de l’associé unique («l’Assemblée») et informé de l’ordre du jour au préalable.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Délibération sur la dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Décharge à donner au Conseil de gérance;
3. Nomination d’un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l’unanimité:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu’elle a été modifiée, l’Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à partir de la date du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L’Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l’exercice de leurs mandats.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l’Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

7digital Limited, prénommée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu’elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l’article 145 sans devoir recourir à l’autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d’office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l’inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu’il détermine et pour la durée qu’il fixera.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d’une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30114. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053997/120.

(160012637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Cascadian, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.886.

In the year two thousand and sixteenth, on the eighth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CASCADIAN", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133.886, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated November 29<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2979 of December 21<sup>st</sup>, 2007.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CASCADIAN", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.886, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2979 du 21 décembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €. *Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054165/109.

(160013959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**CCF Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 203.135.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

CCF Holdings (Cayman) L.P., a limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-83843, acting through its general partner CCF Holdings GP Co. LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at 850 New Burton Road, Suite 201, Dover, DE 19904, USA, represented by John Plaga, acting in his capacity as authorised representative;

here represented by Mr. Anthony Civico, Maître en droit, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in California, on 25 December 2015 and acting individually and with full power of substitution (the Proxyholder).

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- it is the sole shareholder of CCF Acquisition S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12.500,-) and [under the process of being] registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and incorporated pursuant to a deed of incorporation of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 4 December 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the Company's capital is currently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

- the agenda is the following:

*Agenda*

1. Amendment to Article 6 of the articles of incorporation of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolution has been taken:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolved to authorise the Company to accept contributions to be booked to the special reserve account of the Company (compte 115 “Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres”) without any subsequent issuance of shares and subsequently to amend the Article 6 of the articles of incorporation of the Company, without however changing the share capital, in order to give the following wording:

“The subscribed corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below.

In addition to the above paragraph, the General Meeting is authorised to acknowledge capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise within the limits prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account (compte 115 “Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres”) in accordance with Luxembourg law.”

### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

The notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

This deed having been read to the Proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said members and Proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le trentième jour du mois de décembre,

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CCF Holdings (Cayman) L.P., un limited partnership régi par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-11-4, Îles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro MC-83843, agissant via son general partner CCF Holdings GP Co. LLC, une limited liability company régie par les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à 850 Burton Road, Suite 201, Dover, DE 19904, États-Unis, représenté par John Plaga, agissant en tant que représentant autorisé,

ici représentée par Monsieur Anthony Civico, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en Californie le 25 décembre 2015, agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution (le Mandataire).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- elle est l'associé unique de CCF Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, route de Trèves L 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et constituée par acte notarié de Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 décembre 2015 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- le capital social actuel de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

- l'ordre du jour est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Après que l'associé unique ait approuvé ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

### *Unique résolution*

L'associé unique décide d'autoriser la Société d'accepter des apports à enregistrer au sein d'un compte de réserve spécial (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") sans émission de parts sociales et par conséquence de modifier l'article 6 des statuts de la Société, sans pour autant de changer le capital social, afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

En surplus du paragraphe ci-dessus, l'Assemblée Générale est autorisée à reconnaître des apports au capital sans émission de nouvelles Parts Sociales, soit en numéraire, soit en nature, soit autrement dans les limites prévues par le droit luxembourgeois. Un apport au capital sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré au sein d'un compte de "réserve spéciale" (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") en conformité avec le droit luxembourgeois."

### *Coûts et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille deux cents (EUR 1.200,-).

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, états civils et demeures, ledit Mandataire signe avec nous le notaire le présent acte.

Signé: A. Civico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/418. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054167/114.

(160013787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**CCP III CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.462.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054172/10.

(160013470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**CCP III Holdings Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.962.466,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.319.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-third day of December,

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CCP III Acquisition Holdings Cayman L.P., an exempted limited partnership, governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190, Elgin Avenue, KY-9005 George Town, Grand Cayman (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Mélody Brunot, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December 22, 2015.

The said proxy shall be annexed to this deed for registration purpose.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of CCP III Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 5 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1131 on 30 April 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195319 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of one million nine hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six euro (EUR 1,949,966.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million nine hundred sixty-two thousand four hundred sixty-six euro (EUR 1,962,466.-).

2 To issue one million nine hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six (1,949,966) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five cent (EUR 0.05) and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one million nine hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six euro (EUR 1,949,966.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million nine hundred sixty-two thousand four hundred sixty-six euro (EUR 1,962,466.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one million nine hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six (1,949,966) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for one million nine hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six (1,949,966) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of five cent (EUR 0.05) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable of an aggregate amount of one million nine hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six euro and five cent (EUR 1,949,966.05) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company where the Contribution is described and valued.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one million nine hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six (1,949,966) new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million nine hundred sixty-two thousand four hundred sixty-six euro (EUR 1,962,466.-) divided into one million nine hundred sixty-two thousand four hundred sixty-six (1,962,466) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at around three thousand euro (EUR 3,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:



CCP III Acquisition Holdings Cayman L.P., un exempted limited partnership, régi par le droit des îles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY-9005 George Town, Grand Cayman (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de CCP III Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-), dont le siège social est au 25C, boulevard Royal L -2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1131 du 30 avril 2015 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 195319 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six euros (EUR 1.949.966,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million neuf cent soixante-deux mille quatre cent soixante-six euros (EUR 1.962.466,-).

2 Émission d'un million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six (1.949.966) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq centimes (EUR 0,05) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six euros (EUR 1.949.966,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million neuf cent soixante-deux mille quatre cent soixante-six euros (EUR 1.962.466,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre un million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six (1.949.966) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire aux un million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six (1.949.966) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq centimes (EUR 0,05) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total d'un million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six euros et cinq centimes (EUR 1.949.966,05) (l'«Apport»).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre un million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six (1.949.966) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à un million neuf cent soixante-deux mille quatre cent soixante-six euros (EUR 1.962.466,-) divisé en un million neuf cent soixante-deux mille quatre cent soixante-six (1.962.466) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois milles euros (EUR 3.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 31 décembre 2015. GAC/2015/12051. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054173/151.

(160013042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**CGF Energies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 187.890.

L'an deux mille seize,

Le treize janvier,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée «CG Concept S.à r.l.», ayant son siège social à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137 526,

représentée par son gérant technique Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien en bâtiment, né le 22 novembre 1972 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-8241 Mamer, 8, rue Marie-Jeanne Birckel,

et par son gérant administratif Monsieur Pedro Miguel DEUS GARCIAS, indépendant, né à Praia/Buarcos (Portugal) le 7 mars 1974, demeurant à L-5811 Fentange, 108, rue de Bettembourg.

2) Monsieur Fernando Manuel LOURENCO FERNANDES, électricien, né au Mozambique le 17 avril 1968, demeurant à F-57070 Metz, 6, rue Charles François Grandin.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «CGF ENERGIES S.à r.l.», ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 187 890, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2189 du 19 août 2014.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères, et de modifier par conséquent l'article cinq (Art. 5.), alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

*Deuxième résolution*

Aux fins de notification au Registre de Commerce et des Sociétés, l'Assemblée générale constate que le gérant administratif Monsieur Manuel PIRES COELHO, prédit, a transféré sa résidence à L-8241 Mamer, 8, rue Marie-Jeanne Birckel.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ six cents euros (600.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. PIRES COELHO, P. DEUS GARCIAS, F. LOURENCO FERNANDES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 janvier 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016054178/48.

(160013019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**CMT Nordic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 103.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016054185/14.

(160013421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**CMT Nordic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 103.692.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 103.692, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated October 27<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1325 of December 29<sup>th</sup>, 2004.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 5, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.692, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1325 du 29 décembre 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 5, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. 2LAC/2016/863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054184/110.

(160013355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**Trias Holdco E III/VIII - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 202.509.

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Trias Holdco D III/VIII - T S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 December 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Trias Holdco E III/VIII - T S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500,

having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 December 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet. The Articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), by creating and issuing twenty-five thousand (25,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, being paid up by a contribution in kind of an aggregate amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-)

#### *Subscription and Payment*

The New Shares are subscribed and fully paid up by Trias Holdco D III/VIII - T S.à r.l., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") of an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) consisting in:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) held by the sole shareholder in the share capital of Trias Pool III - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at L-2633, Senningerberg, 6A route de Trèves and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.829 ("Trias III"), representing the entire share capital of Trias III; and
- twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) held by the sole shareholder in the share capital of Trias Pool VIII - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at L-2633, Senningerberg, 6A route de Trèves and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.842 ("Trias VIII"), representing the entire share capital of Trias VIII.

The total amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) corresponding to the Contribution in Kind is entirely allocated to the share capital of the Company.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the board of managers of the Company has valued the Contribution in Kind at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), such amount corresponding to at least to the nominal value of the New Shares issued in consideration.

The proof of the existence and the value of the Contribution in Kind has been produced to the undersigned notary.

The sole shareholder represented as stated above, respectively declared that:

- the Contribution in Kind is uncontested and freely transferable;
- it is the sole owner of the Contribution in Kind which it can freely dispose of; and
- all notifications, registrations or other formalities necessary for the valid transfer of the Contribution in Kind will be performed.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

##### **" Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,800.-

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

Trias Holdco D III/VIII - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 15 décembre 2015;

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Trias Holdco E III/VIII - T S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la "Société") et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 7 décembre 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et étant libérées par un apport en nature d'un montant total de vingt-cinq mille euros (25.000,-).

#### *Souscription et Paiement*

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par Trias Holdco D III/VIII - T S.à r.l., prénommée, étant le seul associé existant de la Société.

Telles Nouvelles Parts Sociales sont payées par voie d'apport en nature ("Apport en Nature") d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), consistant en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'associé unique dans le capital social de Trias Pool III -T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.829 ("Trias III"), représentant l'intégralité du capital social de Trias III; et

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'associé unique dans le capital social de Trias Pool VIII -T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.842 ("Trias VIII"), représentant l'intégralité du capital social de Trias VIII.

Le montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) correspondant à l'Apport en Nature est entièrement alloué au capital social de la Société.

Comme il en ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire, le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), ce montant correspondant au moins à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été produite au notaire soussigné.

L'associé unique représenté tel que mentionné ci-dessus, a respectivement déclaré que:

- l'Apport en Nature est incontesté et librement cessible;
- il est le seul détenteur de l'Apport en Nature dont il peut librement disposer; et

- toutes les notifications, tous les enregistrements ou autres formalités nécessaires à la validité de la cession de l'Apport en Nature sera effectué.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

**" Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune".

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.800.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40986. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053317/153.

(160011426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

**Para-DL S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 88.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074277/9.

(160038380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**PLF Stratégies Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.698.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074286/9.

(160038642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**Portfolio Consult S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074290/9.

(160038364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---